



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

COVID-19

La Roche-sur-Yon, le 31/10/2020

Arrêté de réouverture des commerces non-alimentaires aux Herbiers : le préfet saisit la juridiction administrative

La commune des Herbiers a pris un arrêté visant à autoriser la réouverture des commerces non-alimentaires fermés par le décret du 29 octobre 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie du Covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire.

Cet arrêté étant manifestement illégal, le préfet de la Vendée a saisi aujourd'hui le tribunal administratif de Nantes pour en obtenir la suspension et l'annulation.

Les commerces concernés doivent rester fermés.

**Service départemental
de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
🌐 www.vendee.gouv.fr - 🐦 @PrefetVendee - 📘 @PrefetVendee - 📧 prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon